

## Commune d'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE

# CONSEIL MUNICIPAL du 02 Avril 2026 COMPTE-RENDU

Présents : COULON BOUILLOD Émilie, CHARNAUD Loic, CRETENET Gregory, DEVILLERS Mélanie, DURAFFOURG Virginie, GRAHEK Stéphane, PORTERET Béatrice, ROMAND Marine, VALENTINO Fabrice

Excusé : MARKOVIC Mladen (Bon pour pouvoir à PORTERET Béatrice)

### Début de la séance 20h07

**Le quorum est réuni** : 9 conseillers sont présents sur les 10 élus au premier tour des élections municipales du 15 Mars 2026.

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme DURAFFOURG se porte volontaire, sa candidature est approuvée à l'unanimité.

**Approbation du dernier compte-rendu municipal** : le compte-rendu du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité. Sa version signée est mise à l'affichage ainsi que sur le site internet de la commune.

### DELIBERATIONS :

1. **Renouvellement de la convention de participation financière pour la prise en charge au multi-accueil collectif de Saint-Claude des enfants résidents hors de la commune** : pour que les familles avec enfants puissent continuer à bénéficier des services de la crèche de Saint Claude, cette dernière demande à la commune une majoration de 15 % du prix des cotisations pour les enfants résidents en dehors de Saint Claude (comme les conventions précédentes). Étant directement concernées, Mme DEVILLERS Mélanie et Mme ROMAND Marine sortent de la salle lors du vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

2. **Convention d'utilisation du four à pain communal** : le Conseil se réjouit de l'utilisation régulière du four qui permet à tous les habitants de la commune d'en profiter pour cuire leurs préparations culinaires dans une ambiance conviviale. L'idée d'une convention avec l'USCA est soumise au Conseil pour encadrer l'utilisation du four. Cette proposition n'est finalement pas retenue. A la place :
  - a. Le Conseil souhaite que le four puisse être utilisé par toute personne de la commune habilitée à s'en servir (ou en présence de ces personnes). À ce jour les personnes habilitées sont M. GRAHEK Stéphane et M. MUGNIER Denis. Une clef pour l'ensemble de ces personnes leur est remise à cet effet.
  - b. Toute utilisation du four fera l'objet d'un arrêté municipal, ceci afin de prévenir l'ensemble de la population d'Avignon-Lès-Saint-Claude. Une semaine de délai sera ainsi nécessaire entre la demande à la Mairie et la chauffe.
3. **Attribution de la fauche des prés communaux** : lors de la mandature précédente, la convention de fauche entre M. BOURGEOIS et la commune avait été arrêtée. Une nouvelle convention avait alors été rédigée avec M. CANNELLE, sur lequel le choix du précédent Conseil s'était porté. Celui-ci malgré de nombreuses relances de la part de plusieurs actuels et anciens élus, et malgré avoir renouvelé son intérêt pour la fauche des quelques 37 hectares de prés, n'est pas venu signer la convention. Ce travail ne peut pas être effectué par notre employé communal. A la question posée

par le Maire : doit-on continuer à s'engager à faire signer la convention à M. CANNELLE, le Conseil s'est porté CONTRE à l'unanimité.

Lors des rencontres entre la commune et les différents agriculteurs intéressés par la fauche des prés communaux, le précédent Conseil avait pu discuter avec les candidats : M. BOURGEOIS, M. CANNELLE, M. JEAN-PROST, et M. LABOURIER. Le Maire propose de voter parmi ces candidatures.

M. LABOURIER est choisi à l'unanimité.

### **Questions et remarques diverses.**

Le Maire indique que la fréquentation du site internet continue d'augmenter. Il faut continuer à l'alimenter régulièrement pour que les habitants prennent l'habitude d'y trouver les actualités / renseignements municipaux.

Plusieurs habitants et certains membres du Conseil réclament l'abaissement de la vitesse maximale autorisée dans la commune de 50 à 30 km/h. Toutes les routes de la commune n'ont pas forcément de trottoirs, et le partage de la chaussée entre piéton / vélo / voiture est encore moins compatible avec des vitesses excessives. Le Maire indique que pour effectuer ce changement, il faut en avertir la Gendarmerie de Saint Claude, et ajouter un panneau « 30 » sur le même panneau signalant l'entrée dans la commune. Cela peut être réalisé sans investissement supplémentaire pour la commune en déplaçant un panneau « 30 » à l'endroit idoine.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Un arrêté sera proposé pour la prochaine réunion du Conseil.

Plusieurs habitants se sont exprimés sur leurs (dernières) volontés de se faire inhumer sur le territoire de la commune. Ne disposant pas de cimetière, le Maire annonce son intention de se renseigner sur cette question quant à l'emplacement possible et au coût d'un tel projet.

Présentation d'une proposition de budget primitif. Le Maire présente l'ensemble des budgets primitifs (Chaufferie, Eau, et Communal) de fonctionnement et d'investissement, établis en concertation avec Mme PORTERET Béatrice et annotés par M. JARNO Pascal, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques. L'établissement de devis pour les projets communaux (séparation des eaux de pluies du tout-à-l'égout, changement du véhicule communal, ajout de panneaux solaire sur le toit des ateliers communaux, changement du chauffage de la Mairie, réfection de la salle communale, et...) prenant un certain temps, et demandant des réactualisations régulières suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, le Conseil s'accorde sur le fait qu'il n'y aura pas de gros travaux de prévus pour cette année 2026.

Le Maire demande à prévoir au budget l'organisation des journées européennes du patrimoine (19 et 20 Septembre 2026).

Le Maire demande à prévoir au budget l'organisation de deux spectacles estivaux qui auront lieu dans la chapelle Saint Roch.

Le budget devant être adopté avant le 30 avril, la date du prochain conseil est avancée au 23 avril 2026.

M. CHARNAUD Loïc indique que le fournisseur de plaquettes bois pour la chaufferie communale arrête ses activités fin avril. En conséquence, M. CHARNAUD Loïc et M. GRAHEK Stéphane s'engagent à contacter un nouveau fournisseur afin d'établir un devis.

**La séance est levée à 22h38.**

Compte-rendu lu et approuvé le 23/04/26

Prochaine réunion du conseil municipal : le 23 avril 2026 à 20h

Le Maire,  
Fabrice VALENTINO



La secrétaire de séance,  
Virginie DURAFFOURG

COULON BOUILLOD Émilie 	CHARNAUD Loïc 	CRETENET Gregory 	DEVILLERS Mélanie 	DURAFFOURG Virginie 
GRAHEK Stéphane 	MARKOVIC Mladen 	PORTERET Béatrice 	ROMAND Marine 	VALENTINO Fabrice 

